

7 Jours Filpac Cgt

Directeur de publication : Marc Peyrade - Rédaction : Jean Gersin - n° 38

Appel du bureau fédéral Filpac CGT

Le 9 avril la Filpac CGT portera la voix des sans voix

Les **Sans voix** ? Ceux de Chapelle Darblay, Arjowiggins Wizernes et Charavines et de tant d'autres salariés menacés de licenciement du seul fait des opérations spéculatives de leurs employeurs. Le gouvernement, ne tient pas compte de leur voix et le Front national voudrait les récupérer pour sa sale propagande raciste.

Ceux qui, comme aux papèteries de Bègles, de Condat, exigent le réajustement de leurs salaires selon la valeur réelle produite ! **Et la grève à Condat a gagné...** Même la simple légalité des négociations annuelles obligatoires n'est plus respectée par des employeurs qui écrasent les salaires. Sans voix encore, ceux d'Autajon, d'UPM Raflatac, menacés de licenciements du seul fait de leur activité syndicale.

Le 9 avril, la Filpac CGT exige l'arrêt de l'entreprise de destruction sociale

Des milliers d'emplois chaque jour sont détruits, les seniors licenciés, les jeunes interdits d'embauche... Mais **le Medef exige un départ à la retraite à 67 ans** par le chantage au financement des pensions complémentaires (Agirc Arrco) ! Travailler plus longtemps sans travail, voilà ce que revendique le Medef au cour d'une de ces négociations au siège du Medef, sur la base des textes du Medef, contrôlée par le Medef !

L'arnaque de ce genre de négociations apparaît au grand jour : les « droits rechargeables », dont se vantaient gouvernement et CFDT, spolient 500 000 chômeurs victimes du nouveau calcul des indemnités !

Par dessus le marché, le gouvernement reprend la copie patronale et veut une loi pour transformer le CHSCT, le comité d'entreprise et la délégation du personnel en « conseil d'entreprise » contrôlée par l'employeur.

Le 9 avril, la Filpac CGT revendique

Arrêt immédiat de toute répression syndicale, notamment celles d'Autajon et d'UPM Raflatac ; Respect du droit syndical à représenter et défendre les salariés en toute indépendance à l'égard de l'employeur et du gouvernement ;

Suspension de toutes les fermetures d'entreprises - celles d'Arjowiggins Wizernes et Charavines en particulier -, suspension de tous les licenciements afin d'examiner les filières industrielles, papetière comme imprimeries, sous l'angle le plus important, celui des besoins en papier, en carton et en productions imprimées ;

Si un état major de groupe, national et international, comme UPM, Arjowiggins, Stora Enso, CPI, prétend fermer une entreprise, qu'il rembourse les aides publiques reçues, renonce au CICE, soit obligé d'assurer la continuité des contrats de travail ;

Droit de recours suspensif du comité d'entreprise sur la décision du propriétaire de fermer ou de céder une machine, une entreprise, une filiale, ou un service ;

Obligation pour l'entrepreneur qui renonce à l'entreprise d'ouvrir les droits de cession et interdiction d'empêcher cette cession ;

Application du Code d'expropriation pour cause d'intérêt public à tout entrepreneur qui renonce à ses obligations de propriétaire tout en prétendant continuer à exercer ses prérogatives ;

Réduction du temps de travail à salaire égal pour permettre immédiatement l'embauche de jeunes sans emploi ;

Augmentation générale des salaires, financée par un prélèvement sur les opérations financières des groupes, leurs cotations en Bourse.

**Ensemble, réussissons le 9 avril
pour préparer la reconquête sociale
contre l'austérité et le Front national**